



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| I. Les règles de l'épreuve d'admissibilité et de l'épreuve d'admission | 3 |
| A) Le rappel des épreuves | 3 |
| B) Le jury..... | 3 |
| 1) La composition du jury..... | 3 |
| 2) La formation et la réunion de cadrage | 4 |
| II. Le déroulement de l'examen professionnel..... | 4 |
| A) Le calendrier..... | 4 |
| B) L'épreuve..... | 4 |
| C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle..... | 5 |
| 1) Le dossier de RAEP..... | 5 |
| 2) La présentation du parcours professionnel | 6 |
| 3) L'entretien-discussion | 6 |
| a) Les questions relatives au parcours et à l'environnement professionnel | 6 |
| b) Les questions de culture administrative et la motivation | 6 |
| 4) Les remarques générales sur l'oral | 6 |
| D) Remarques générales | 7 |
| III. Les statistiques | 7 |

I. Les règles de l'épreuve d'admissibilité et de l'épreuve d'admission

A) Le rappel des épreuves

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle comporte deux épreuves d'admission.*

Les épreuves d'admission sont les suivantes :

1° Une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures ; coefficient 2).

2° Un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat, en particulier ses capacités à assurer la transmission de ses connaissances relatives à son métier et à sa spécialité, ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : 30 minutes ; coefficient 1). Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

(durée de l'exposé du candidat : 5 à 10 minutes de présentation maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogés sur les missions et l'organisation du ministère de la culture et de la communication ainsi que sur les droits et obligations des fonctionnaires.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, (...), qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour la constitution du dossier. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <https://concours.culture.gouv.fr/>.

(...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

Madame Jehanne LAZAJ, conservatrice générale, direction du patrimoine et des collections, château de Fontainebleau.

Membres de ce jury :

- Madame Anne-Marie ABRARD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, restauratrice de reliures et documents graphiques, service restauration, archives nationales d'outre-mer ;

- Monsieur Patrice CADET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité végétaux, jardinier, musée national et domaine du Château de Pau ;

- Monsieur Hervé JEZEQUEL, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable du pôle image, école nationale supérieure d'architecture Paris - La Villette ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », coordinatrice des travaux muséographiques et des expositions temporaires, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint - Germain - en - Laye.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le pôle recrutement et parcours professionnels s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et de la grille pour l'épreuve écrite...

II. Le déroulement de l'examen professionnel

A) Le calendrier

| | |
|---|---|
| Inscriptions | Du 10 septembre 2015 au 15 octobre 2015 |
| Date de l'épreuve écrite | Le 15 février 2016 |
| Date limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle | Le 1 ^{er} février 2016 |
| Correction des copies | Les 25 et 26 février 2016 |
| Dates des épreuves orales | Les 15, 16, 17 et 18 février 2016 |
| Réunion d'admission | Le 26 février 2016 |

B) L'épreuve

Le niveau général est bon ; dans l'ensemble, le sujet a été bien traité. Néanmoins et malgré des copies claires et propres, le jury a remarqué beaucoup de fautes d'orthographe et d'erreurs syntaxiques. Concernant la mise en forme, une structuration aérée de la copie a été appréciée et serait recommandée.

Le sujet était le suivant : « Savoir-faire, nouvelles pratiques et / ou nouvelles technologies, comment ces éléments se complètent-ils dans votre métier ? ». Il appelait les candidats à s'appuyer directement sur leur environnement et leurs connaissances professionnelles. Ainsi et vu le temps imparti, un développement simple et concis appuyé sur des exemples précis était attendu plutôt qu'une dissertation longue à la lecture complexe.

Les critères suivants ont été pris en compte dans la notation par le jury :

- qualités rédactionnelles,
- compréhension du sujet,
- traitement du sujet,
- connaissances métiers

C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte.

Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP

Le jury a lu avec attention chacun des dossiers mis à sa disposition. Si celui-ci n'est pas évalué, il reste une base indispensable à l'épreuve orale. Certains dossiers étant manquants, le jury en a tenu compte. Ainsi, il est fortement conseillé aux candidats futurs de faire parvenir leur dossier par le biais d'un recommandé avec accusé de réception afin de se prémunir contre tout problème postal.

Les dossiers RAEP étaient majoritairement de grande qualité. Le jury suppose que les formations mises en place par le ministère de la culture et de la communication dans ce cadre a aidé favorablement les candidats. Il ne peut qu'encourager les futurs candidats à suivre ces formations.

Pour ce qui concerne la forme des dossiers RAEP, le jury signale tout de même que des fautes d'orthographe ont été relevées. Une relecture plus attentive du dossier par les candidats est donc souhaitable. Ensuite, le jury attire l'attention sur la nécessité d'un remplissage de ce dossier respectueux du cadre proposé : les candidats doivent bien distinguer l'intitulé et les périodes de leurs différents postes dans les cadres prévus à cet effet.

Le jury a été vivement intéressé par l'analyse proposée de l'apport des différentes expériences professionnelles des candidats que ce soit dans le secteur public ou privé.

Il est regrettable que la présentation des formations anciennes ne soient pas prévues dans le dossier car cette dernière enrichirait l'entretien. Un équilibre pourrait être trouvé à l'avenir dans le RAEP afin que puisse être appréciés des parcours de formation professionnelle plus longs. Enfin, le jury souligne que, dans le cadre d'un examen professionnel, tant les

compétences acquises par les diverses expériences que les multiples formations réalisées sont valorisables et ce, tout au long de la carrière du candidat.

2) La présentation du parcours professionnel

Le jury souhaite rappeler que le temps imparti pour la présentation doit être respectée. Une présentation trop courte (moins de 5 minutes) comme trop longue (plus de 10 minutes) a été mal perçue par le jury. D'une manière générale, la gestion du temps imparti était bonne. On ne peut que rappeler que cette présentation ne doit pas reprendre le RAEP mais doit comporter une analyse fine des apports de chacune des expériences du candidat.

Le jury aurait aimé que les candidats s'attachent à présenter plus finement les missions qu'ils occupent et leur environnement professionnel proche et élargi.

3) L'entretien-discussion

a) Les questions relatives au parcours et à l'environnement professionnel

Les échanges ont été riches, fructueux, agréables et permettaient de bien apprécier les différentes évolutions de carrière et les projets des candidats. Les candidats ont souvent bien mis en valeur leurs compétences techniques et spécifiques aux missions qui leur sont confiées. Cependant et si les candidats analysent bien leur place et leur situation au sein de leur service, le jury note un manque de curiosité vis-à-vis de l'ensemble de l'établissement auquel ils appartiennent et plus largement vis-à-vis de services comparables inscrits dans d'autres institutions.

b) Les questions de culture administrative et la motivation

Les questions plus administratives semblent avoir déstabilisées les candidats. Cependant, le jury rappelle que celles-ci ont une place importante dans l'épreuve et que leur existence est précisée dans le descriptif des épreuves elles-mêmes. Le jury signale ainsi une méconnaissance assez générale des missions et du fonctionnement du ministère de la culture et de la communication mais également un manque de notions relatives au corps des techniciens d'art lui-même et à ses spécialités.

4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury a eu le plaisir de recevoir des candidats de bons niveaux et bien préparés. Si ces derniers analysent bien leurs pratiques quotidiennes, ils sont très attachés et conscients des nécessités de transmission de leurs savoir-faire.

Les critères suivants ont été pris en compte dans la notation par le jury :

- exposé du parcours,
- acquis de l'expérience professionnelle,
- motivation et aptitudes du candidat,
- connaissance de l'environnement professionnel,
- compétences métiers.

D) Remarques générales

Le jury souhaite rappeler que l'ensemble des épreuves ont été abordées de manière à privilégier l'aspect professionnel de cet examen. Il émet le souhait que dans les années à venir, les coefficients de l'écrit et de l'oral soient inversés afin de renforcer son aspect technique.

Le niveau général est très bon. Des professionnels confirmés se sont présentés aux épreuves et le jury a eu plaisir à échanger avec les différents candidats représentant pour partie les multiples spécialités des techniciens d'art.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : **8**.

| | Admission | | | | |
|--------------|-------------------|--|------------------------------|-----------------------------|----------------|
| | Nombre d'inscrits | Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir | Nombre de présents à l'écrit | Nombre de présents à l'oral | Nombre d'admis |
| Hommes | 12 | 11 | 9 | 9 | 6 |
| Femmes | 13 | 12 | 11 | 11 | 2 |
| Total | 25 | 23 | 20 | 20 | 8 |

Moyenne des candidats à l'épreuve écrite : 13 sur 20.

Moyenne des candidats à l'épreuve orale : 15,5 sur 20.

Amplitude des notes à l'oral : de 10 à 20 sur 20.

Amplitude des notes à l'écrit : de 9 à 19 sur 20.

Les 8 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivants :

- 2 lauréats des métiers de l'audiovisuel, spécialité photographe ;
- 1 lauréat des métiers du papier, spécialité relieur ;
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité peintre-décorateur ;
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité installateur-monteur d'objets d'art et de documents ;
- 1 lauréate des métiers du textile, spécialité artiste licier,
- 1 lauréate des métiers du textile, spécialité rentrayeur en tapis,
- 1 lauréat des métiers des végétaux, spécialité végétaux.

Jehanne LAZAJ
Présidente du jury